

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 20 heures, les membres du conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 1^{er} juillet 2026, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L.2121-10, et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le lundi 6 juillet 2026.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVI^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Alexandra BAROUCH, Benjamin GIRAUDAT, Julien GUEDJ, Chloé CHOURAQUI, David ALPHAND, Béatrice LECOUTURIER, Emmanuelle HOFFMAN, Benjamin HADDAD, Geneviève GARRIGOS, Jennifer BUNAN, Caroline DÉPREZ, Titouan d'HERVÉ, Éric HÉLARD, Mathias PETRICOUL, Aurélie PIRILLO, Laurence THOUIN, Azadeh THIRIEZ-ARJANGI, Fares GOUCHA, Marc ELOY, René BOUSTANY, Sandra BOËLLE.

Absents ayant donné procuration :

Jack Yves BOHBOT, Isabelle NIZARD, Freddy COUDRIER, Laura LAMBLIN BENICHOU, Jean-Michel GACHÉ, Joséphine MISSOFFE, Antoine BUCAILLE, Sarah KNAFO.

Etaient excusés :

Antoine BEAUQUIER, Véronique BALDINI, Emmanuel MESSAS.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Titouan d'HERVÉ, Conseiller d'Arrondissement.

Ordre du jour

- 162026074 Désignation du secrétaire de séance.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

- 162026075 Adoption du compte rendu de la séance du 1er juin 2026.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

- 162026076 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- 162026077 Désignation d'un représentant du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- 2026 DDCT 108 Subventions d'un montant total de 20 000 euros à 10 associations au titre du fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » du 16^e arrondissement.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- 2026 DAE 114 Budget participatif parisien – Conventions, avenants à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 213 000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- 2026 DJS 116 Subventions (19 000 euros) à 2 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (16^e).

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- 2026 DU 41 PLU – Modification simplifiée n° 2 – Approbation.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

- 2026 DPE 35 Reprise en gestion de l'ancienne usine des eaux d'Auteuil au 1^{er} juillet 2026 (16^e).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

- 2026 DSP 40 Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfant-parent dans les 10 centres de PMI (5^e, 6^e, 7^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e).

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

- 2026 DVD 64 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrit dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » – Subventions aux associations (25 000 euros).

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

- 2026 DVD 65 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien – Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

- 2026 DVD 66 Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable – subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations.

M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

- **2026 DVD 67** Subvention (15 000 euros) et convention avec l'association des usagers des Transports FNAUT Île-de-France.
M. Fares GOUCHA, rapporteur.
- **2026 DVD 78** Parc de stationnement Gros Boulainvilliers (16^e) – Avenants aux conventions.
M. Julien GUEDJ, rapporteur.
- **2026 DASCO 72** Fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026.
Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.
- **2026 DAE 133** Présentation du bilan d'activité final et clôture de la Commission de Règlement Amiable pour l'indemnisation des commerçants en raison des travaux de prolongation du T3 (2020-2025).
M. Bruno LIONEL-MARIE, rapporteur.
- **2026 DAC 188** Subventions (43 500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale.
Mme Bérangère GREE, rapporteure.
- **2026 DAC 218** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.
Mme Bérangère GREE, rapporteure.
- **2026 DAC 373** Subventions (17 000 euros) à 7 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 16^e arrondissement et la signature de deux conventions.
Mme Bérangère GREE, rapporteure.
- **2026 DGRI** Subventions (41 620 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.
Mme Bérangère GREE, rapporteure.
- **2026 DEVE 34** Exposition à l'automne 2026 au parc de Bagatelle – convention de coproduction avec l'INRAE et Convention de partenariat pour la mise à disposition de huit œuvres avec la Fondation Partage.
M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.
- **2026 DFPE 233** Demande d'avis préalable sur la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, située 70 boulevard Flandrin, 75016 Paris.
Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.
- **2026 DFPE 239** Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places).
Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.
- **2026 DFPE 253** Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.
Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Ordre du jour complémentaire

- **162026099** Adoption de l'ordre du jour complémentaire.
M. Jérémy REDLER, rapporteur.
- **162026100** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Conseil d'établissement du Conservatoire Francis Poulenc.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- **162026101** Budget supplémentaire 2026 de l'état spécial d'arrondissement.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- **2026 DVD 68** Plan Vélo Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 euros en investissement) et conventions ou avenants aux conventions pluriannuelles associées.

M. Jack-Yves BOHBOT, rapporteur.

- **2026 DAC 168** Subventions (165 000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Bérangère GREE, rapporteure.

- **2026 DFPE 219** Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle Petite Enfance.

Mme Laura LAMBLIN BENICHO, rapporteure.

- **V162026105** Vœu relatif à l'attribution de logements sociaux dans le 16^e arrondissement.
- **V162026106** Vœu relatif à la création de Cours Oasis dans les écoles du 16^e.
- **V162026107** Vœu relatif à un plan d'urgence chaleur dans les transports franciliens.
- **V162026108** Vœu relatif à la pose d'un panneau historique devant la chapelle Sainte-Marie.
- **V162026109** Vœu relatif à la reprise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch.
- **V162026110** Vœu relatif aux moyens consacrés à l'enveloppe souple des pieds d'arbres.
- **V162026111** Vœu relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier au 56-58 rue Erlanger (XVI^e).
- **V162026112** Vœu relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de Paris Jeunes Vacances.
- **V162026113** Vœu relatif à la requalification des places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme « Embellir votre quartier ».
- **V162026114** Vœu relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.
- **V162026115** Vœu relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil.

La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de JérémY REDLER.

M. REDLER constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Il invite les conseillers à prendre place pour ce dernier Conseil d'arrondissement avant les vacances d'été.

- **162026074** Désignation du secrétaire de séance.
M. JérémY REDLER, rapporteur.

Selon la tradition, cette fonction revenant au plus jeune membre de l'assemblée, M. REDLER propose de désigner M. Titouan D'HERVÉ pour assurer le secrétariat de séance.

En l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Titouan D'HERVÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

- **162026075** Adoption du compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2026.
M. JérémY REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques formulées auprès de la Direction générale des services, M. REDLER met aux voix ce compte rendu.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2026, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162026099** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du lundi 6 juillet 2026.
M. JérémY REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M. REDLER met aux voix cette délibération.

L'ordre du jour complémentaire du 6 juillet 2026, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162026076** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.
Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM rappelle qu'il s'agit d'une délibération classique de début de mandat.

Conformément au Code de l'éducation, la commune siège est représentée au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées, et, dans ce cadre, le Conseil d'arrondissement est appelé à désigner ses représentants au sein de ces instances.

Elle appelle à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 162026076, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162026077** Désignation d'un représentant du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM indique qu'il s'agit du même principe que la délibération précédente, appliqué cette fois aux écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.

Elle appelle à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 162026077, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 33, abstentions : 2).

- **2026 DDCT 108** Subventions d'un montant total de 20 000 euros à 10 associations au titre du fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » du 16^e arrondissement.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que cette délibération concerne des subventions dans le cadre du FAL Vie associative et citoyenne, l'un des trois volets du dispositif avec le FAL Solidarité et le FAL Culture.

Elle précise que, malgré un montant total limité de 20 000 euros, ces subventions sont attribuées comme chaque année aux associations les plus méritantes de l'arrondissement, parmi lesquelles Corot Entraide, l'Épicerie solidaire, Entraide Notre-Dame-de-Grâce de Passy, l'AGF du 16^e, Volontariat et Soutien par l'Art, l'Union sportive de Paname, le Comité d'entente des associations d'anciens combattants, Autisme Sans Frontières, l'UDAF et l'OMS du 16^e.

Elle propose de voter favorablement cette délibération très classique.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération DDCT 108, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DAE 114** Budget participatif parisien – Conventions, avenants à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 213 000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM présente une délibération relative aux conventions et avenants de fonctionnement et d'investissement en faveur de dix structures de l'économie circulaire, dans le cadre du budget participatif parisien, pour un montant total de 1 213 000 euros.

Pour le 16^e arrondissement, la Ressourcerie des Apprentis d'Auteuil est concernée.

Elle propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DAE 114, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DJS 116** Subventions (19 000 euros) à 2 associations sportives et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (16^e).

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération porte sur des subventions attribuées dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Deux associations très importantes de l'arrondissement sont concernées : le Cercle Féminin de Paris, à hauteur de 9 000 euros, et Les Enfants de Passy, à hauteur de 10 000 euros.

M^{me} BADAT-KARAM appelle à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DJS 116, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

➤ **2026 DU 41 PLU – Modification simplifiée n° 2 – Approbation.**

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE présente une délibération approuvant la modification simplifiée n° 2 du PLU bioclimatique. Il explique que la procédure rappelle des réserves générales sur la stabilité du PLU récemment adopté.

La modification concerne, pour le 16^e arrondissement, la suppression de l'emplacement réservé pour logement social au 54 avenue Victor Hugo, devenu inopposable après renonciation de la Ville à acquérir le bien.

M. SAUVAGE considère que cette clarification du règlement est localement favorable, tout en notant que d'autres arrondissements pourraient porter une appréciation différente sur l'ensemble de la procédure.

Il invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DU 41, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

➤ **2026 DPE 35 Reprise en gestion de l'ancienne usine des eaux d'Auteuil au 1^{er} juillet 2026 (16^e).**

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE indique que cette délibération acte le retour gratuit à la Ville de Paris d'une emprise située 77, avenue de Versailles, jusqu'alors mise à disposition d'Eau de Paris et désormais devenue inutile au service public de l'eau. Cette restitution permet à la Ville de Paris de reprendre la pleine propriété et la responsabilité du site.

Il estime que cette évolution est favorable pour le 16^e arrondissement, sous réserve que la mairie d'arrondissement soit pleinement associée aux décisions relatives aux futures affectations du site.

Précisant que la Ville de Paris envisage de mettre ce site à la disposition d'associations et d'y accueillir certaines activités, il explique qu'une vigilance particulière devra être portée, afin de garantir que le futur projet reste cohérent avec les besoins des habitants du 16^e arrondissement et avec les caractéristiques du quartier.

Il propose d'émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DPE 35, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DSP 40** Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfant-parent dans les 10 centres de PMI (5^e, 6^e, 7^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e).

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

Mme DORVALD rappelle que, dans le cadre des actions de soutien à la parentalité, le service de protection maternelle et infantile de la Ville de Paris est lié à la CAF de Paris par une convention portant sur l'agrément et le financement de lieux d'accueil enfant-parent implantés dans dix centres de PMI parisiens.

La convention signée en 2022 arrivant à échéance, la présente délibération a pour objet d'en autoriser le renouvellement, ce qui permettra de maintenir l'agrément de la CAF ainsi que les financements associés.

Mme DORVALD précise que ces lieux proposent un accueil gratuit aux familles ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans et ont pour vocation de soutenir la parentalité, de favoriser le lien entre parents et enfants et de lutter contre l'isolement social et familial.

Pour le 16^e arrondissement, la délibération concerne deux centres de PMI : Exelmans et Lauriston.

Elle propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DSP 40, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DVD 64** Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » – Subventions aux associations (25 000 euros).

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER rapporte une délibération prévoyant l'attribution de subventions, pour un montant total de 25 000 euros, à huit associations intervenant dans les domaines de l'apaisement de l'espace public, de la place du piéton, des rues aux enfants et de l'accessibilité.

Il rappelle l'engagement de la mairie du 16^e arrondissement en faveur de la sécurité routière et le soutien à toutes les actions poursuivant cet objectif. Il souligne toutefois que les retombées directes de cette délibération pour le 16^e arrondissement demeurent limitées, les actions financées étant principalement mises en œuvre dans d'autres arrondissements, notamment les 10^e, 18^e et 19^e.

Il propose néanmoins d'émettre un avis favorable à cette délibération.

En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DVD 64, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DVD 65** Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien – Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER indique que cette délibération s'inscrit également dans le cadre des actions en faveur de la sécurité routière, un sujet auquel la mairie du 16^e arrondissement est particulièrement attachée.

Il observe que les crédits prévus financent des actions à l'échelle parisienne, sans calendrier précis, sans localisation identifiée, sans établissement partenaire désigné et sans action spécifique prévue dans le 16^e arrondissement.

La mairie du 16^e ne souhaitant pas s'opposer aux délibérations relatives à la sécurité routière, M. REDLER propose néanmoins d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DVD 65, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DVD 66** Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable – subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations.

M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

M. GIRAUDAT indique que la délibération prévoit l'attribution de subventions pour un montant total de 55 000 euros, dont 25 000 euros à l'association Boîte à Vélo France, afin d'accélérer le développement de l'usage professionnel du vélo-cargo, 25 000 euros à cette même association pour l'organisation de son congrès national et 5 000 euros à l'association Certibruit en faveur des livraisons silencieuses.

Il précise que ces financements visent à contribuer à la réduction des nuisances, de la pollution et de l'encombrement de la voirie.

Il propose en conséquence d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DVD 66, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DVD 67** Subvention (15 000 euros) et convention avec l'association des usagers des Transports FNAUT Île-de-France.

M. Fares GOUCHA, rapporteur.

M. GOUCHA indique que la délibération prévoit l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à la FNAUT, association représentant les usagers des transports.

Cette subvention permettra notamment de financer une étude portant sur le secteur des portes de Saint-Cloud et d'Auteuil, afin d'apporter une évaluation objective de la qualité du service de bus. I

Cette étude revêt un intérêt particulier dans la perspective d'une éventuelle extension de la ligne de tramway, en permettant d'étayer les différents points de vue et les arguments par des éléments objectifs.

M. GOUCHA invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DVD 67, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DVD 78** Parc de stationnement Gros Boulainvilliers (16^e) – Avenants aux conventions.
M. Julien GUEDJ, rapporteur.

M. GUEDJ rapporte une délibération ayant pour objet de proroger d'environ cinq mois la concession d'exploitation du parc de stationnement Gros Boulainvilliers, situé 15 rue de Boulainvilliers, afin d'assurer la continuité du service public dans l'attente de la désignation du futur délégataire.

Cette prolongation est rendue nécessaire par les délais de la procédure de renouvellement de la délégation de service public et elle permet d'éviter toute interruption de la gestion de cet équipement, qui répond aux besoins de stationnement résidentiel du quartier.

Il invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DVD 78, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DASCO 72** Fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026.
Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente une délibération portant sur la fusion de plusieurs écoles publiques parisiennes à compter de la rentrée scolaire 2026. Ces regroupements, voulus par la Ville de Paris et le rectorat, visent à créer des écoles polyvalentes favorisant un meilleur suivi des élèves, de la petite section au CM2.

La Ville de Paris précise que ces projets ont fait l'objet d'une concertation avec les communautés éducatives, les mairies d'arrondissement et les instances académiques concernées.

Pour le 16^e arrondissement, Mme BADAT-KARAM détaille deux projets de fusion. Le premier concerne l'école maternelle René La Combe, située 5, rue Gustave Zédé, et l'école élémentaire Daniel Dreyfus-Ducas, située 15, rue des Bauges, qui seront regroupées au sein d'une même entité administrative. Le second projet prévoit la fusion de l'école maternelle du 162, boulevard Murat avec l'école élémentaire Yves de Daruvar, située à la même adresse.

Mme BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DASCO 72, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAE 133** Présentation du bilan d'activité final et clôture de la Commission de Règlement Amiable pour l'indemnisation des commerçants en raison des travaux de prolongation du T3 (2020-2025).
M. Bruno LIONEL-MARIE, rapporteur.

M. Bruno LIONEL-MARIE présente une délibération prenant acte du rapport final de la commission de règlement amiable mise en place, afin d'indemniser les entreprises ayant subi un préjudice du fait des travaux de prolongement du tramway T3.

La commission s'est réunie à dix-sept reprises, a examiné soixante-quatorze dossiers et a permis le versement de plusieurs indemnisations, contribuant ainsi à limiter les contentieux. Ce dispositif de règlement amiable était nécessaire pour accompagner les commerçants affectés par les travaux et permettre la clôture de la procédure dans un cadre juridiquement sécurisé.

M. Bruno LIONEL-MARIE précise qu'aucun commerçant du 16^e arrondissement n'a sollicité d'indemnisation et conclut en invitant les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DAE 133, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAC 188** Subventions (43 500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale.

Mme Béangère GREE, rapporteure.

Mme GREE rapporte une délibération portant sur le soutien financier apporté par la Ville de Paris à douze associations chorales et musicales au titre de l'année 2026, dans le cadre de sa politique en faveur de l'enseignement des pratiques artistiques.

Pour le 16^e arrondissement, la délibération concerne l'association O30 Ensemble Vocal, créée en 2006, qui réunit une trentaine de chanteuses et de chanteurs autour d'un répertoire allant de la musique romantique aux créations contemporaines.

L'association célébrera son vingtième anniversaire au cours de la saison 2025-2026 avec une programmation ambitieuse. Afin de soutenir ses activités, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 euros au titre de l'année 2026.

Mme GREE invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DAC 188, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAC 218** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

Mme Béangère GREE, rapporteure.

Mme GREE explique qu'il s'agit d'attribuer des subventions à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes, afin de contribuer à la conservation, à la valorisation et à la diffusion de leurs collections auprès du grand public.

S'agissant du 16^e arrondissement, l'Alliance israélite sollicite une subvention pour développer la bibliothèque et médiathèque Alliance – Baron Edmond de Rothschild, située rue Michel-Ange.

Mme GREE rappelle que cet établissement constitue l'un des principaux centres de ressources consacrés au judaïsme en Europe, avec près de 160 000 ouvrages et un million de documents d'archives.

Il est proposé d'attribuer à cette bibliothèque patrimoniale une subvention de 20 000 euros au titre de l'année 2026, afin d'accompagner son développement et la valorisation de ses collections.

Mme GREE invite le Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DAC 218, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAC 373** Subventions (17 000 euros) à 7 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 16^e arrondissement et la signature de deux conventions.

Mme Béragère GREE, rapporteure.

Mme GREE présente une délibération relative au FAL Culture, qui prévoit l'attribution de subventions à sept associations pour un montant total de 17 000 euros, afin de soutenir des projets culturels de proximité et l'animation des quartiers.

Elle rappelle que cette enveloppe est répartie entre les arrondissements selon des critères démographiques.

Concernant le 16^e arrondissement, elle détaille la répartition proposée :

- 2 000 euros à l'association Chaillot Grandes Orgues, une association très dynamique ;
- 1 500 euros à l'association Cœur d'Auteuil, une chorale très implantée dans l'arrondissement ;
- 2 000 euros à La Fabrique documentaire ;
- 2 000 euros à Seiziem'Ar, association connue de tous les artistes de l'arrondissement ;
- 3 000 euros à l'association Selvatica ;
- 2 500 euros au Théâtre Ideogram – Centre de recherches théâtrales ;
- 4 000 euros au Théâtre Irruptionnel, implanté au sein du Théâtre de Verdure Shakespeare, dans le bois de Boulogne.

Elle souligne que ces financements ont vocation à soutenir la vitalité culturelle de l'arrondissement et demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à l'attribution de ce FAL Culture.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DAC 373, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DGRI 25** Subventions (41 620 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

Mme Béragère GREE, rapporteure.

Mme GREE présente une délibération portant sur l'attribution de subventions, pour un montant total de 41 620 euros, à 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale menée par la Ville de Paris.

Elle rappelle que ces projets ont pour objectif de renforcer les échanges culturels internationaux et de promouvoir la diversité artistique. Les associations soutenues interviennent dans des domaines tels que le théâtre, le cinéma, la littérature et la danse.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 euros à l'association Kolnoah pour l'organisation de la 26^e édition du Festival du cinéma israélien de Paris, qui s'est tenue au cinéma Majestic Passy. Cette manifestation contribue à faire connaître le cinéma israélien contemporain et favorise les échanges avec le public à travers des projections et des rencontres.

M^{me} GREE conclut en invitant le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DGRI 25, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DEVE 34** Exposition à l'automne 2026 au parc de Bagatelle – convention de coproduction avec l'INRAE et Convention de partenariat pour la mise à disposition de huit œuvres avec la Fondation Partage.

M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

M. GIRAUDAT présente une délibération autorisant la signature de deux conventions en vue de l'organisation de l'exposition « Pommes, pommes, pommes, pommes... La pomme dans tous ses états », qui sera présentée à l'Orangerie du parc de Bagatelle du 2 octobre au 8 novembre 2026.

Il explique que cette exposition gratuite, coproduite avec l'INRAE et enrichie par la mise à disposition d'œuvres de la Fondation Partage, met en valeur le patrimoine botanique, horticole, scientifique et culturel lié à la pomme.

Il ajoute que cette manifestation contribuera à renforcer l'attractivité du parc de Bagatelle et du Jardin botanique de Paris, avant d'inviter le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DEVE 34, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 233** Demande d'avis préalable sur la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, située 70 boulevard Flandrin, 75016 Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique que la délibération porte sur la demande d'avis préalable formulée par l'autorité organisatrice concernant un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

L'association Enfance pour tous sollicite l'autorisation de créer une micro-crèche située 70, boulevard Flandrin. Cette structure proposerait douze places destinées à des enfants âgés de dix semaines à cinq ans en situation de handicap, avec un accueil régulier et occasionnel du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

Dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, la Ville de Paris a examiné ce projet avec attention et a considéré qu'il ne répondait pas aux exigences de qualité attendues et a demandé par conséquent de voter contre cette demande de création de micro-crèche.

M. REDLER précise qu'il s'agit d'approuver une délibération qui s'oppose à la création de cette micro-crèche et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} BOËLLE rappelle l'historique de ce projet. Au 70, boulevard Flandrin, Christophe Durieux, cofondateur de People & Baby, ouvre une micro-crèche avant de décider de la fermer brutalement en décembre 2024, avec un préavis extrêmement court laissé aux familles, pratique qu'elle juge absolument inacceptable.

Christophe Durieux n'en reste pas là et porte un nouveau projet d'ouverture d'une micro-crèche à la même adresse par l'intermédiaire de la société Born to Be. Cette tentative est rejetée par le Conseil d'arrondissement en mai 2025, puis par le Conseil de Paris en juin 2025. Il tente alors une autre carte en créant l'association Enfance pour tous, présidée par Mme Broglin, cofondatrice de People & Baby, dans l'espoir que ce nouveau projet soit mieux accueilli. Cette nouvelle demande est toutefois rejetée par le Conseil d'arrondissement en janvier 2026, puis par le Conseil de Paris en février 2026.

La délibération soumise au Conseil d'arrondissement constitue donc une énième tentative d'ouverture, à laquelle le groupe Une Ville Heureuse s'opposera. M^{me} BOËLLE rappelle que l'ouvrage Les Ogres, de Victor Castanet, consacre tout un chapitre à un grave dysfonctionnement survenu dans une micro-crèche People & Baby du 16^e arrondissement et affirme qu'il n'est pas question de prendre le moindre risque lorsqu'il s'agit de la sécurité des jeunes enfants.

Relevant que le maire de Paris estime lui aussi que ce projet ne répond toujours pas au niveau de qualité requis par la Ville et préconise un nouvel avis défavorable, elle souligne que, si elle n'a pas pour habitude de s'aligner sur les positions du maire de Paris, la qualité de l'accueil des jeunes enfants demeure une priorité absolue. Son groupe votera donc en faveur de cette délibération.

M. REDLER demande s'il y a d'autres prises de parole, puis met aux voix la délibération, en rappelant l'avis positif de l'exécutif.

Le projet de délibération 2026 DFPE 233, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 239** Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places).

M^{me} Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM indique que la délibération prévoit l'attribution de subventions de fonctionnement, pour un montant total de 6 662 164 euros à trente associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant de moins de cent places. Elle autorise également la signature d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec ces associations au titre de l'année 2026.

S'agissant du 16^e arrondissement, la délibération concerne plus particulièrement l'association La Maison de l'Enfance, située 7, rue Serge Prokofiev, qui gère une halte-garderie de douze places destinées aux enfants ayant acquis la marche jusqu'à l'âge de trois ans. Afin de soutenir son activité et de maintenir une offre d'accueil de proximité à destination des familles de l'arrondissement, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 17 515 euros pour l'année 2026.

M^{me} BADAT-KARAM invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} BOËLLE indique que le groupe Une Ville Heureuse votera en faveur de cette délibération.

Elle souligne que, si la Maison de l'Enfance n'accueille que douze enfants, ce nombre représente néanmoins douze familles qui bénéficient d'une solution de garde, ce qu'elle juge important pour le 16^e arrondissement.

S'adressant à M^{me} GARRIGOS, elle rappelle que la rentrée de septembre approche et affirme que plusieurs crèches municipales ne seraient remplies qu'à moitié. Elle l'invite à prendre les dispositions nécessaires, afin que les établissements municipaux en régie directe puissent être pleinement occupés dès la rentrée de septembre.

M. REDLER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2026 DFPE 239, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 253** Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM explique qu'il s'agit d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance. Ce texte vise à adapter les modalités d'accueil aux besoins des familles parisiennes.

Dans ce cadre, le règlement fixe les règles de facturation fondées sur les heures de présence effectives des enfants, conformément aux exigences de la Caisse nationale des allocations familiales, tout en introduisant davantage de souplesse pour les familles confrontées aux aléas du quotidien. Il élargit également les possibilités d'exonération des participations familiales en cas d'accueil adapté ou réduit des enfants.

S'agissant du 16^e arrondissement, elle indique que ce nouveau règlement s'appliquera à l'ensemble des établissements municipaux de la petite enfance, afin d'harmoniser les règles de fonctionnement sur l'ensemble du territoire parisien. Elle précise toutefois que les dispositions relevant spécifiquement des compétences des mairies d'arrondissement ne sont pas concernées par cette délibération.

Elle conclut en invitant le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DFPE 253, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Ordre du jour complémentaire

- **162026100** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Conseil d'établissement du Conservatoire Francis Poulenc.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

M^{me} BADAT-KARAM indique qu'il s'agit de désigner les représentants du Conseil d'arrondissement au conseil d'établissement du conservatoire Francis-Poulenc et propose de reconduire les deux représentantes sortantes, M^{me} Isabelle NIZARD, adjointe chargée des affaires scolaires, et M^{me} Béangère GREE, adjointe chargée de la culture, en raison des délégations qu'elles exercent.

Elle invite le Conseil d'arrondissement à adopter cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 162026100, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162026101 Budget supplémentaire 2026 de l'état spécial d'arrondissement.**
Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM rappelle que le budget supplémentaire est un budget d'ajustement permettant de compléter ou de rectifier le budget primitif au regard des prévisions d'exécution actualisées.

Ce budget supplémentaire prévoit la réinscription des crédits correspondant aux factures parvenues trop tardivement en 2025 pour être réglées avant la clôture de l'exercice. Il comprend également le transfert vers le budget général de la Ville de Paris, à la demande de la Direction des espaces verts et de l'environnement, de crédits d'un montant de 68 083 euros destinés à l'achat centralisé de végétaux et de petits équipements pour l'arrondissement.

Elle indique en outre que le report des crédits non consommés en 2025 au titre des restes libres d'emploi (RLE), d'un montant total de 313 094 euros, est inscrit de plein droit au budget supplémentaire. Celui-ci prévoit également un abondement de 80 000 euros destiné à l'entretien des nouvelles jardinières du tramway T3 par la Direction des espaces verts et de l'environnement.

Elle regrette toutefois que la demande formulée par la mairie du 16^e arrondissement visant à obtenir un crédit supplémentaire de 25 000 euros pour financer le recrutement d'artistes par le conservatoire n'ait pas été retenue par la Ville de Paris. Elle estime que cette décision pourrait conduire à réduire la programmation du conservatoire.

Malgré cette réserve, elle recommande l'adoption de ce budget supplémentaire.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 162026101, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DVD 68 Plan Vélo Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 euros en investissement) et conventions ou avenants aux conventions pluriannuelles associées.**

M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

M. Benjamin GIRAUDAT présente une délibération portant sur l'attribution de subventions à vingt-six associations pour un montant total de 338 000 euros dans le cadre du Plan Vélo, dont 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 euros en investissement.

Les actions financées concernent principalement les vélos-écoles, les ateliers d'autoréparation, les animations de sensibilisation, l'accompagnement des publics éloignés de la pratique du vélo ainsi que l'acquisition de matériel.

S'agissant du 16^e arrondissement, il souligne que cette délibération n'aura qu'un impact très limité, dès lors qu'aucune des associations bénéficiaires n'y est implantée et qu'aucune action spécifique n'y est prévue.

Il observe également qu'une part importante des subventions est concentrée sur un nombre restreint d'associations. Tout en formulant ces réserves, il recommande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DVD 68, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DAC 168** Subventions (165 000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.
Mme Bérangère GREE, rapporteure.

Mme GREE explique que la délibération prévoit l'attribution de subventions, pour un montant total de 165 000 euros, à dix-neuf structures culturelles dans le cadre du dispositif L'Art pour Grandir, destinées à favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la culture au travers de parcours d'éducation artistique et culturelle.

Ces projets permettent de faire découvrir différentes disciplines, telles que le théâtre, la musique, la danse, la photographie ou les arts visuels, grâce à des ateliers, des spectacles et des rencontres avec des artistes.

S'agissant du 16^e arrondissement, le collège Jean-Baptiste Say participe au projet de chant choral porté par l'association Le Grand Mélange, qui réunit plusieurs collèges parisiens autour d'une création musicale originale intitulée Éclats d'espace. Elle ajoute que la mairie d'arrondissement recevra, au mois de septembre, la liste complète des projets conduits dans le cadre du dispositif L'Art pour grandir au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Elle propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DAC 168, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 219** Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle Petite Enfance.
Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM indique que cette délibération prévoit l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 13,3 millions d'euros à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, afin d'assurer la continuité de ses activités dans le secteur de la petite enfance malgré les difficultés financières qu'elle traverse.

Cette aide permettra de maintenir le fonctionnement de trente-deux établissements d'accueil du jeune enfant, de deux lieux d'accueil enfants-parents, d'un relais petite enfance et d'un centre d'accompagnement à la parentalité jusqu'à la reprise de ces activités.

Concernant le 16^e arrondissement, le multi-accueil Fuligule figure parmi les établissements concernés. Mme BADAT-KARAM estime que cette subvention est indispensable pour garantir la continuité de l'accueil des jeunes enfants et préserver un service essentiel pour les familles de l'arrondissement et invite en conséquence le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DFPE 219, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162026105** Vœu relatif à l'attribution de logements sociaux dans le 16^e arrondissement.

En réponse à une précédente interpellation de Mme BOËLLE, Mme GARRIGOS rappelle que les difficultés rencontrées par les crèches municipales tiennent principalement, d'une part, au recrutement de personnels disposant des qualifications requises et, d'autre part, aux difficultés de logement

auxquelles ces agents sont confrontés. Elle souligne que, si la Ville de Paris a créé une école de formation, les personnels quittent souvent la capitale une fois formés pour s'installer dans des communes où ils peuvent se loger plus facilement.

Invitée par le maire à revenir à la présentation du vœu, elle explique que ces difficultés justifient précisément la démarche proposée. Elle rappelle que la Ville de Paris a adopté, lors de la précédente mandature, le Pacte parisien pour l'attractivité du service public, qui prévoit de réserver 25 % des logements relevant de son contingent aux agents municipaux. Elle indique que les mairies d'arrondissement ont également été invitées à appliquer cette orientation sur leur propre contingent et relève que celui du 16^e arrondissement est limité à une cinquantaine de logements.

Elle estime néanmoins important que le 16^e arrondissement s'engage lui aussi en faveur du logement des personnels susceptibles de rejoindre les crèches de l'arrondissement. Le vœu demande également la présentation d'un bilan annuel des attributions de logements relevant du contingent de la mairie d'arrondissement.

Elle exprime le souhait que ce vœu recueille un avis favorable.

M. SAUVAGE estime que ce vœu aurait davantage sa place au Conseil de Paris qu'au Conseil d'arrondissement, dans la mesure où la politique d'attribution des logements relève avant tout de la Ville de Paris. Il souhaite d'abord revenir sur ce fonctionnement avant d'aborder celui de la mairie du 16^e arrondissement.

Il s'interroge sur les conditions d'attribution des logements de la Ville de Paris et, en particulier, sur le système de cotation. Il indique avoir reçu récemment plusieurs demandeurs disposant d'une cotation supérieure à 500 points, lesquels n'ont pourtant pas été retenus après avoir candidaté sur la plate-forme LOC'annonces. Il considère que la cotation, telle qu'elle a été mise en place, est extrêmement bureaucratique et comporte de nombreuses incohérences. Il cite notamment le fait que les violences conjugales ouvrent droit à une cotation spécifique, tandis que les violences homophobes ou antisémites n'en bénéficient pas. Il évoque également la situation des gardiens d'immeuble partant à la retraite, rappelant qu'une évolution de la cotation avait été sollicitée au moyen d'un vœu présenté par la mairie du 16^e arrondissement, mais que cette demande n'a pas été retenue par la Ville de Paris.

Il critique ensuite la répartition du contingent entre la Ville et les mairies d'arrondissement. Selon lui, le partage annoncé à parts égales intervient après plusieurs prélèvements opérés par la Ville, notamment au profit du dispositif ARPP et des échanges entre bailleurs. Il estime qu'en réalité, il ne reste qu'environ 30 % des logements à la disposition de la mairie du 16^e arrondissement et s'interroge sur les raisons pour lesquelles ces attributions ne sont pas laissées aux arrondissements. Il rappelle que la Ville refuse de privilégier les demandeurs ayant un lien avec leur arrondissement de résidence ou de travail, choix qu'il attribue aux majorités municipales successives et qu'il conteste. Il considère que cette politique conduit à privilégier les personnes vivant à la rue au détriment d'autres publics, notamment les femmes victimes de violences conjugales. Il cite à cet égard les opérations de la caserne Chardon-Lagache et de la rue Erlanger, où les logements qui leur étaient destinés auraient, selon lui, été supprimés.

Il estime que l'erreur fondamentale de la majorité municipale a été de confier la politique du logement au Parti communiste, ce qui a conduit, selon lui, à une gestion excessivement bureaucratique.

Abordant ensuite le fonctionnement de la commission d'attribution du 16^e arrondissement, il rappelle qu'elle réunit trois élus et trois représentants associatifs indépendants, examine les logements mis à disposition par la Ville de Paris et propose, pour chacun d'eux, trois candidats répondant aux critères réglementaires, notamment la composition familiale, les ressources, la typologie du logement et l'existence d'un lien avec le 16^e arrondissement. Il souligne que les candidats sont reçus individuellement, afin de mettre à jour leur dossier si nécessaire.

Il rappelle toutefois que la décision finale appartient à la commission d'attribution du bailleur, au sein de laquelle la Ville de Paris dispose d'une voix délibérative, tandis que les représentants de la mairie d'arrondissement ne disposent que d'une voix consultative. Il souligne par ailleurs que le contingent de logements attribué à la mairie du 16^e est passé de cinquante-quatre logements en 2022 à vingt-cinq en 2025, ce qu'il déplore.

Enfin, s'agissant des agents de la Ville, il conteste les chiffres avancés dans le vœu. Il indique avoir lui-même proposé récemment la candidature d'un agent municipal qui n'a pas été retenue par le bailleur et estime qu'il conviendrait d'apprécier les efforts de la mairie au regard du nombre de candidatures présentées plutôt que des seules attributions effectivement prononcées.

Considérant que les difficultés dénoncées relèvent essentiellement de la politique menée par la Ville de Paris et non de la mairie du 16^e arrondissement, il émet un avis défavorable sur ce vœu.

M. REDLER remercie M. SAUVAGE pour sa réponse et met aux voix le vœu de M^{me} GARRIGOS.

Le vœu V162026105 relatif à l'attribution de logements sociaux dans le 16^e arrondissement est rejeté à la majorité moins deux voix (Mme Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY votes pour : 2, votes contre : 33) par le Conseil d'arrondissement.

➤ **V162026106** Vœu relatif à la création de Cours Oasis dans les écoles du 16^e.

Avec ce vœu, M^{me} GARRIGOS propose d'inscrire en priorité au plan d'investissement de la mandature la création de nouvelles cours Oasis et la végétalisation des rues aux écoles. La multiplication des épisodes de canicule démontre en effet l'importance de créer des îlots de fraîcheur, non seulement pour améliorer le confort des élèves, mais également pour rafraîchir les immeubles situés à proximité des établissements scolaires.

Elle relève que, alors que plus de 200 cours Oasis ont déjà été créés à Paris, le 16^e arrondissement ne compte que celle de l'école Chardon-Lagache, dont les équipes éducatives et les parents se déclarent très satisfaits. Elle rappelle que la mairie du 16^e avait également sollicité la création d'une seconde cour Oasis à l'école maternelle de la rue Gros et indique que ce vœu a précisément pour objet d'encourager et de soutenir la création de nouvelles cours Oasis ainsi que l'aménagement de rues aux écoles dans l'arrondissement.

En réponse, M. REDLER affirme que la mairie du 16^e est pleinement favorable au principe des cours Oasis et rappelle qu'une réunion consacrée au plan d'investissement de la mandature s'est tenue au cours de la semaine. Il indique partager les objectifs poursuivis par le vœu, mais la difficulté est avant tout d'ordre financier.

Rappelant s'être rendu à l'école Chardon-Lagache pendant la récente canicule, il souligne que les effets de la cour Oasis y sont immédiatement perceptibles et qu'il serait souhaitable que d'autres écoles de l'arrondissement puissent bénéficier d'aménagements similaires. Il précise cependant que cette réalisation sur l'une des plus petites cours de l'arrondissement, a représenté un investissement de 650 000 euros. Financer de nouvelles cours Oasis sur le seul budget d'investissement de la mairie d'arrondissement reviendrait à réduire les crédits consacrés à d'autres travaux indispensables dans les écoles, notamment la rénovation des sanitaires, les travaux de peinture ou l'entretien des bâtiments.

Il indique qu'il ne peut, dans ces conditions, priver l'ensemble des écoles de crédits nécessaires à leur entretien pour financer quelques nouvelles cours Oasis, même s'il en partage pleinement l'objectif. En revanche, il précise que si la Ville de Paris attribue des crédits supplémentaires à cette fin, la mairie du 16^e sera pleinement favorable à la réalisation de nouvelles cours Oasis.

Considérant que le vœu va dans le bon sens dès lors qu'il s'accompagne des financements correspondants, il émet un avis favorable et exprime le souhait que ses auteurs le défendent également au Conseil de Paris en demandant à la Ville de Paris les moyens budgétaires nécessaires.

M^{me} GARRIGOS explique que le financement des cours Oasis peut provenir de trois sources : le budget d'investissement de l'arrondissement, le budget participatif ou le budget de la Ville de Paris. Elle explique que l'inscription de ces projets au plan d'investissement de la mandature vise précisément à leur donner une priorité. Elle assure que son groupe intervient activement auprès de la Ville de Paris et

des adjoints concernés, afin d'obtenir les financements nécessaires et indique soutenir pleinement la démarche exposée par M. REDLER.

M. REDLER prend acte de cette convergence de vues, et propose de mettre aux voix le vœu du groupe Socialistes.

Le vœu V162026106 relatif à la création de Cours Oasis dans les écoles du 16^e est adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement.

➤ **V162026107** Vœu relatif à un plan d'urgence chaleur dans les transports franciliens.

M. ELOY présente un vœu relatif à la résilience des transports en commun face aux épisodes de forte chaleur. Il rappelle qu'après une première vague de chaleur et alors qu'une seconde est annoncée, il apparaît nécessaire de renforcer l'adaptation des transports collectifs, afin d'assurer la continuité de l'activité économique en Île-de-France et de créer davantage de points de fraîcheur.

Avec M^{me} Geneviève GARRIGOS, il propose de demander à la présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités d'élaborer et de rendre public, sans délai, un plan d'urgence « chaleur » pour l'ensemble du réseau de transport collectif francilien. Ce plan devrait comprendre, a minima, un calendrier contraignant de déploiement de la climatisation ou de la ventilation réfrigérée sur l'ensemble du matériel roulant, assorti d'objectifs annuels vérifiables, l'installation de points d'eau potable et d'espaces de fraîcheur dans toutes les stations et les gares les plus exposées, un renforcement de l'information des voyageurs en cas de vigilance orange ou rouge, ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement spécifiquement consacré à l'adaptation du réseau au dérèglement climatique, distinct des opérations courantes de maintenance.

En réponse, M. REDLER indique qu'il émettra un avis défavorable sur ce vœu. Il précise qu'en sa qualité de membre de l'exécutif régional, il échange régulièrement avec la présidente d'Île-de-France Mobilités, qui est par ailleurs présidente de la Région, et estime ne pas avoir attendu ce vœu pour porter ces sujets. Il dit en comprendre l'intention, mais rappelle que la majorité régionale actuelle a hérité de dix-huit années de retard en matière de climatisation des transports, la précédente majorité régionale de gauche s'étant opposée à l'installation de systèmes de climatisation dans les métros, les trains et les bus. Il estime que ce retard est progressivement rattrapé grâce au déploiement de matériels climatisés, au bénéfice des voyageurs comme des personnels.

M. GOUCHA complète cette réponse en rappelant que le plan d'investissement d'Île-de-France Mobilités prévoit qu'à l'horizon 2035, l'ensemble des bus sera climatisé. Il ajoute que les nouvelles rames MF19 seront toutes équipées d'un système de climatisation et permettront également d'atteindre cet objectif à l'horizon 2034-2035. Il considère que ces investissements permettent aujourd'hui de rattraper le retard accumulé avant 2015.

M. REDLER maintient l'avis défavorable de l'exécutif et met le vœu aux voix.

Le vœu V162026107 relatif à un plan d'urgence chaleur dans les transports franciliens est rejeté à la majorité moins deux voix (M^{me}Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY votes pour : 2, votes contres : 33) par le Conseil d'arrondissement.

➤ **V162026108** Vœu relatif à la pose d'un panneau historique devant la chapelle Sainte-Marie.

M^{me} BADAT-KARAM explique qu'à la suite du récent classement de la chapelle Sainte-Marie de l'ancien hôpital Chardon-Lagache au titre des monuments historiques, la mairie d'arrondissement souhaite attirer l'attention sur l'intérêt patrimonial exceptionnel de cet ensemble, encore trop largement méconnu des habitants du 16^e arrondissement.

Elle rappelle l'histoire des fondateurs de l'établissement, Pierre-Auguste Marie-Alfred Chardon et son épouse, Marie-Pauline de La Gâche. Elle souligne qu'ils ont choisi de porter ensemble le nom de Chardon-Lagache, un choix qu'elle qualifie d'exceptionnel pour l'époque, relevant qu'il était alors

particulièrement rare qu'un homme associe à son patronyme celui de son épouse. Elle y voit un geste particulièrement moderne et féministe et souligne qu'il mérite d'être rappelé.

Elle indique que cette institution, fondée au XIX^e siècle grâce à la générosité de ses fondateurs, constitue un témoignage majeur de l'histoire sociale, hospitalière et architecturale d'Auteuil. Construite entre 1863 et 1865, elle illustre le développement des œuvres philanthropiques parisiennes et abrite un patrimoine remarquable, notamment la chapelle récemment classée, les bustes réalisés par Jean-Baptiste Carpeaux et le décor intérieur conçu par Charles Lameire. Le classement de la chapelle constitue une reconnaissance nationale de cette richesse patrimoniale.

En concertation avec l'association Agir ensemble pour Chardon-Lagache, qu'elle salue pour son engagement précurseur sur ce dossier, elle propose que soit installée une plaque commémorative à l'entrée du site. Celle-ci permettrait de rappeler aux riverains et aux visiteurs l'origine de cet établissement, l'œuvre philanthropique de ses fondateurs ainsi que l'importance patrimoniale de ce lieu emblématique du quartier d'Auteuil. Elle invite en conséquence le Conseil d'arrondissement à adopter ce vœu.

M. REDLER remercie M^{me} BADAT-KARAM et rappelle l'attachement de la mairie du 16^e arrondissement à la préservation du site de Chardon-Lagache.

Le vœu V162026108 relatif à la pose d'un panneau historique devant la chapelle Sainte-Marie est adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement.

- **V162026109** Vœu relatif à la reprise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch.

M. REDLER rappelle que ce dossier est évoqué au Conseil d'arrondissement depuis près de vingt ans et que le renouvellement complet de cet éclairage constitue une priorité pour la mairie du 16^e arrondissement.

Sous les précédentes mandatures et notamment avec Claude Goasguen, la mairie d'arrondissement a financé, sur son propre budget, la rénovation de l'éclairage des contre-allées de l'avenue Foch. Compte tenu de l'importance des coûts et de l'insuffisance des crédits alloués par la Ville de Paris, ces travaux ont dû être réalisés en plusieurs phases, sur plusieurs mandatures.

Les contre-allées étant désormais rénovées, la réfection de l'éclairage de l'allée centrale constitue désormais l'étape essentielle. Il rappelle que ce projet, concernant l'une des principales avenues du 16^e arrondissement, avait finalement obtenu un financement de la Ville de Paris lors de la précédente mandature, après de nombreuses démarches de la mairie du 16^e. Les habitants avaient été informés de sa réalisation prochaine et il s'était lui-même réjoui de cet engagement partagé avec la Ville de Paris.

M. REDLER explique qu'il a alors découvert, il y a quelques semaines, que les services de la Ville de Paris annonçaient la mise en pause du projet et l'abandon de sa réalisation en 2026. Il précise avoir immédiatement interpellé le maire de Paris, puis avoir de nouveau évoqué ce dossier lors de la réunion du plan d'investissement. Il ajoute qu'il lui a été confirmé, quelques heures auparavant encore, que le projet demeurerait suspendu.

Estimant qu'il est important de marquer collectivement l'attachement du Conseil d'arrondissement à cette opération, il souhaite que ce vœu soit adopté à l'unanimité, afin de demander à la Ville de Paris de respecter les engagements pris et de relancer ce projet.

En réponse, M. ELOY indique que son groupe est pleinement favorable à cette rénovation. Il précise ne pas disposer d'informations sur son état d'avancement, mais assure qu'il soutiendra cette demande auprès de la Ville de Paris, annonçant en conséquence un vote favorable pour ce vœu.

M. REDLER le remercie et met le vœu aux voix.

Le vœu V162026109 Vœu relatif à la reprise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch est adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement.

- **V162026110** Vœu relatif aux moyens consacrés à l'enveloppe souple des pieds d'arbres.

M. GIRAUDAT présente un vœu visant à alerter sur l'insuffisance des crédits alloués aux mairies d'arrondissement, au titre de l'enveloppe souple pour la protection des pieds d'arbres. Plus de 300 pieds d'arbres dégradés sont recensés dans le 16^e arrondissement, alors que les moyens actuellement disponibles ne permettraient d'en traiter que 21. Il estime que cette situation est insuffisante et demande que l'enveloppe souple soit abondée, afin de permettre la remise en état de l'ensemble des pieds d'arbres concernés.

Il invite le Conseil d'arrondissement à adopter ce vœu.

M. ELOY indique que son groupe est favorable à l'objectif poursuivi par le vœu, mais exprime une réserve sur la méthode retenue. Le texte demande un abondement de l'enveloppe sans en préciser le montant. Il estime qu'il serait préférable de disposer d'un plan d'action assorti d'éléments chiffrés plus précis.

M. REDLER remercie M. ELOY de son intervention et met le vœu aux voix.

Le vœu V162026110 relatif aux moyens consacrés à l'enveloppe souple des pieds d'arbres est adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement (votes pour : 33, abstentions : 2).

- **V162026111** Vœu relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier au 56-58 rue Erlanger (XV^e).

M. SAUVAGE rappelle que la mairie du 16^e demeure favorable au projet immobilier du 56-58 rue Erlanger tel qu'il avait été initialement conçu. Il indique toutefois que la Ville de Paris remet actuellement en cause une partie de ce programme, ce qui justifie, selon lui, de réexaminer son aménagement. Il estime qu'il conviendrait de renforcer la préservation des arbres existants, d'accroître la végétalisation d'un site qu'il juge très minéralisé et de relancer une concertation avec la mairie d'arrondissement, les riverains et les associations locales. Il souhaite que ce projet devienne un modèle d'aménagement conciliant logements, équipements publics et adaptation au changement climatique et invite le Conseil d'arrondissement à adopter ce vœu.

En réponse, M^{me} GARRIGOS indique que son groupe votera contre ce vœu. Elle rappelle que les objectifs qu'il poursuit ont déjà été intégrés au permis de construire déposé en 2022 et délivré en 2023, dont la légalité a été confirmée par le rejet d'un recours contentieux en 2025.

Elle souligne que ce permis prévoit notamment une continuité écologique avec la cour de récréation par l'ouverture de l'îlot, la création d'une cour Oasis, une augmentation des surfaces libres et de pleine terre, un renforcement de la végétalisation, ainsi qu'un nombre plus important d'arbres. Elle ajoute que le diagnostic écologique du site a été approfondi et qu'il met en évidence la dégradation de l'état phytosanitaire de plusieurs arbres. Elle considère dès lors que les demandes formulées par le vœu sont déjà satisfaites.

M. SAUVAGE observe que, même si le projet prévoit davantage d'arbres que dans sa version initiale, il demeure possible d'en préserver davantage parmi ceux destinés à être abattus. Il ajoute que la Ville de Paris ne respecte plus, selon lui, le permis de construire délivré, puisqu'elle remet aujourd'hui en cause une partie du programme, notamment les équipements prévus. Il considère que cette remise à plat du projet offre précisément l'occasion de renforcer sa végétalisation, de revoir l'implantation du programme de logements sociaux et d'améliorer son intégration architecturale.

Il estime qu'un permis de construire n'a pas vocation à demeurer intangible lorsque le projet évolue et juge nécessaire de rouvrir la réflexion sur son aménagement.

M. REDLER met le vœu aux voix.

Le vœu V162026111 relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier au 56-58 rue Erlanger (XVIe) est adopté à la majorité moins deux voix (M^{me}Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY votes contre : 2 votes pour : 33) par le Conseil d'arrondissement.

- **V162026112** Vœu relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de Paris Jeunes Vacances.

M. D'HERVÉ présente un vœu relatif au dispositif Paris Jeunes Vacances, qui propose la mise en place d'un contrôle *a posteriori* des aides attribuées, assorti d'un bilan annuel présenté au Conseil de Paris.

Il estime qu'il s'agit d'une mesure de bonne gestion des deniers publics, rappelant que l'argent public est celui des contribuables. Dans un contexte marqué par une dette de la Ville de Paris atteignant neuf milliards d'euros et par une hausse de plus de 52 % de la taxe foncière au cours de la précédente mandature et celle de M. GRÉGOIRE, il considère qu'il n'existe pas de « petites économies » et invite le Conseil d'arrondissement à adopter ce vœu.

En réponse, M. ELOY indique que son groupe votera contre ce vœu. Il estime qu'il traduit une forme de défiance à l'égard des jeunes bénéficiaires du dispositif. Il rappelle que les demandes font déjà l'objet d'un contrôle préalable approfondi, les candidats devant notamment produire un dossier complet et justifier de la réservation de leur hébergement.

Ajouter un contrôle *a posteriori* représenterait un coût administratif disproportionné au regard des montants en jeu. Il souligne que le dispositif représente une enveloppe de 285 000 euros, soit environ 1 425 aides de 200 euros, et estime que le coût d'un tel contrôle serait probablement supérieur aux économies susceptibles d'être réalisées.

Il considère dès lors que cette mesure constituerait elle-même un mauvais usage des deniers publics.

M. REDLER indique que l'exécutif émet un avis favorable sur ce vœu, puis le met aux voix.

Le vœu V162026112 relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de Paris Jeunes Vacances est adopté à la majorité moins deux voix (M^{me}Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY votes contre : 2 votes pour : 33) par le Conseil d'arrondissement.

- **V162026113** Vœu relatif à la requalification des places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme « Embellir votre quartier ».

M. GIRAUDAT présente un vœu demandant la réaffectation, dans le cadre du programme « Embellir votre quartier », des crédits initialement destinés à des projets abandonnés lors de la précédente mandature, afin de financer le réaménagement des places Claude François et de Barcelone, en requalifiant notamment les aires de stationnement et en renforçant leur végétalisation, dans un contexte marqué par les épisodes de fortes chaleurs.

Il souligne qu'il s'agit d'une demande récurrente des riverains, récemment renouvelée, et invite le Conseil à adopter ce vœu.

M^{me} GARRIGOS annonce que son groupe votera en faveur de ce vœu. Elle précise que cette opération figurait également dans son programme et indique qu'il lui a été confirmé que le réaménagement de la place de Barcelone était inscrit à la programmation de l'année suivante. Elle exprime le souhait que celui de la place Claude François soit engagé dans les meilleurs délais.

Estimant que ces deux sites constituent de véritables « bombes à chaleur », elle souligne l'urgence d'y renforcer la végétalisation.

M. REDLER remercie les intervenants et indique avoir lui-même défendu ce projet lors de la récente réunion consacrée au plan d'investissement de la mandature. Il rappelle que, comme pour la rénovation de l'éclairage de l'avenue Foch, ces aménagements avaient été votés, financés et annoncés publiquement aux habitants par la Ville de Paris et la mairie du 16^e arrondissement. Il estime qu'il est essentiel que ces engagements soient désormais tenus.

M. BOUSTANY indique partager l'objectif consistant à lutter contre les îlots de chaleur et à améliorer l'aménagement de ces espaces. Il appelle toutefois à veiller au maintien de conditions satisfaisantes de circulation et de stationnement dans ce secteur de l'arrondissement. Il souligne que la suppression de nombreuses places de stationnement sur l'avenue Michel-Ange a déjà reporté une partie du stationnement vers le boulevard Exelmans.

Il rappelle également que la place de Barcelone comporte déjà de nombreux arbres et estime qu'un entretien plus régulier, comprenant notamment l'élagage, le traitement des arbres malades et leur remplacement lorsqu'ils disparaissent, constituerait une première réponse utile.

En réponse, M. REDLER rappelle son engagement constant en faveur du maintien des places de stationnement dans le 16^e arrondissement. Il souligne néanmoins que le projet s'inscrit dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » et qu'il a été élaboré en concertation avec les riverains et que ces derniers continuent de demander la réalisation de ces aménagements.

Il met ensuite le vœu aux voix.

Le vœu V162026113 relatif à la requalification des places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » est adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement.

- **V162026114** Vœu relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

M. REDLER présente un vœu relatif au renforcement de la sécurité routière et à la refonte de la signalisation aux abords des établissements scolaires, la sécurité routière constituant une priorité de la mairie du 16^e arrondissement, déjà affirmée lors de la précédente mandature et poursuivie aujourd'hui avec une délégation dédiée.

Soulignant l'importance de protéger les familles, les enfants et les écoles, M. REDLER demande que la Ville de Paris engage, en lien avec la mairie d'arrondissement, une étude portant sur les abords des établissements scolaires, afin d'identifier les secteurs prioritaires en matière de sécurité routière. Le vœu appelle notamment à moderniser la signalisation au moyen de nouveaux panneaux, de marquages au sol et de dispositifs d'alerte destinés à renforcer la vigilance des automobilistes, en particulier aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

M. ELOY indique partager l'objectif d'amélioration de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires. Il estime toutefois que la seule signalisation ne saurait répondre à l'ensemble des enjeux de sécurité et appelle à une réflexion plus globale, intégrant notamment des mesures de restriction de la circulation des véhicules les plus dangereux, en particulier les voitures et les camions. Il suggère ainsi que l'étude envisagée porte prioritairement sur les questions de sécurité routière, la signalisation n'en constituant qu'un des aspects.

En réponse, M. REDLER affirme que tous les leviers permettant de renforcer la sécurité des enfants doivent être mobilisés. Il rappelle avoir déposé, lors de la précédente mandature, de nombreux vœux au Conseil de Paris sur cette thématique. Il souligne que plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs reçu un avis favorable de la Ville de Paris et relève, « *ce qui est suffisamment rare pour être souligné* », que David Belliard a notamment émis un avis favorable sur certains de ces vœux. Il ajoute que plusieurs maires d'arrondissement de gauche lui avaient alors demandé comment il était parvenu à obtenir un tel soutien. Il rappelle également avoir proposé d'équiper l'ensemble des camions de la Ville de Paris et de ses délégataires de radars de détection des angles morts.

Réaffirmant son engagement sur ces questions, il exprime le souhait que l'ensemble des élus de l'arrondissement poursuive cette mobilisation en faveur de la sécurité des familles et des enfants avant de mettre le vœu aux voix.

Le vœu V162026114 relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires est adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement.

➤ **V162026115** Vœu relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil.

M^{me} CHOURAQUI rappelle l'attachement de Pierre-François Veil au 16^e arrondissement, où il résidait, et souligne l'empreinte qu'il y a laissée. Elle propose que la Ville de Paris, en lien avec la mairie du 16^e arrondissement, lui rende hommage par l'installation d'une plaque commémorative, d'une stèle ou par la dénomination d'un espace public à son nom.

Elle salue son engagement constant en faveur de la transmission de la mémoire en tant que président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, et invite le Conseil d'arrondissement à adopter ce vœu.

M. REDLER demande s'il y a des observations. En l'absence de prise de parole, il met le vœu aux voix.

Le V162026115 relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil est adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie les conseillers d'arrondissement pour leur participation et leur souhaite un bel été ainsi que de bonnes vacances avant de leur donner rendez-vous à la rentrée.

La séance est levée à 21 h 23.

Signature	Signature
M. Jérémy REDLER  Maire du 16 ^e arrondissement	M/Mme <u>D'HERNÉ</u>  Secrétaire de séance